



Charte du Pays des 7 Vallées

Mis à jour le 28 novembre 2016

Le territoire des Sept Vallées est né au début des années 90 suite à la prise de conscience de la fragilité économique et sociale de cette zone rurale peu marquée par l'industrialisation régionale. Territoire organisé en SIVOM et en district, c'est dans ce contexte qu'est née la volonté de créer un Pays disposant d'un patrimoine rural, historique et environnemental reconnu. Le Pays des Sept Vallées a su progressivement construire une identité spécifique à partir de laquelle s'est constitué un projet de territoire qui préfigurera les Pays de la loi Pasqua de 1995 avant d'être consolidé en 2000 puis en 2003 par l'adoption de la charte (2004-2017). Les orientations et les actions se basent principalement sur le dynamisme touristique, rural et forestier.

=> Redécouvrez les avancées du Pays des 7 Vallées en matière d'économie territoriale durable et de filière bois avec la visite de terrain DDTour

Une mobilisation ininterrompue au fil des années par la création d'outils structurants

Le pays des Sept Vallées est avant tout une communauté de projet. Comme la plupart des développements et des dynamiques associés, le projet du Pays des Sept Vallées connaîtra plusieurs alternances de temps forts, de calme, voire une période de remise en question. Mais au-delà des difficultés, les acteurs du territoire ont réussi à créer une véritable culture commune du développement et se sont dotés de véritables instances participatives. Composées autour de plusieurs micro-territoires, les Sept Vallées ont su se construire une identité via le projet de Pays. Et pour l'alimenter, le territoire a mis en place un système basé sur des instances et des outils de participation et de mobilisation. En 1995, le Conseil Economique et Social de Territoire a été lancé officiellement pour associer les acteurs socio-économiques et associatifs à la dynamique de développement engagée sur les Sept Vallées. Cette instance participera à la rédaction du projet de territoire (la mobilisation s'est effectuée autour de 13 groupes de travail sur des thématiques telles que le bois, l'agriculture, les artisans, etc) pour préparer et profiler les objectifs et les actions de la charte de Pays et sera transformée en Conseil de Développement en 2002.

« Le Pays est un réel territoire de projet, où l'on peut mutualiser les énergies valoriser les atouts, réaliser des sources d'économie... » rappelle Jean-Marie Fauvel, chef de projet.

La constitution du Pays et la rédaction de la charte ont été principalement pilotées par le Conseil de Développement, signe que la participation et la représentativité de celui-ci est primordiale dans les instances décisionnelles du Pays. L'Agence de Développement du Pays des Sept Vallées, association support du principal dispositif opérationnel du Pays, coordonne tous les projets des acteurs publics et privés en matière économique, environnementale, sociale et culturelle, relevant des politiques de l'Etat, de la Région et du Département. Elle accueille les différents organismes concourant à la création d'entreprises et au développement économique et social tout en entretenant un lien étroit avec le Conseil de Développement.

Ce dernier remplit une fonction consultative auprès de l'Agence de Développement et représente l'instance politique du Pays qui rassemble les élus. Il peut être saisi d'un dossier par l'Agence qui veut recueillir son avis, mais il peut se saisir lui-même de toutes les questions relatives au développement et à l'aménagement du Pays. Plusieurs groupes thématiques sont créés grâce à l'impulsion politique du Conseil de Développement. Compte tenu de l'implication forte des acteurs locaux, l'intervention d'un cabinet extérieur n'a pas été utile. Des réunions publiques sont organisées par canton, afin de dégager des volontaires et de structurer la réflexion. « *Il faut redonner la parole au peuple* », défend le président du Conseil de Développement. La charte sera donc rédigée à partir d'une matière très abondante qui résulte de cette concertation mobilisant en permanence quelque 225 personnes, pendant huit mois.

éléments d'analyse en matière de méthode (Cerdd & techniciens)

Pays : échelle territoriale pertinente pour la participation (CEST et Conseil de Développement)
Portage politique fort, processus partenarial de longue date entre les intercommunalités.

Tout au long de la construction du projet de territoire, le Pays des Sept Vallées a su s'entourer de plusieurs réseaux. Ainsi, le territoire a développé un travail partenarial avec l'association Géants et a bénéficié du soutien du Programme Régional d'Animation et de Soutien aux Agenda 21 (PRASA 21). La charte a décidé de se situer dans le droit fil du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) mis en place par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

En matière d'évaluation, les outils utilisés sont principalement les rapports d'activités et le suivi financier de la mise en place des actions.

Des axes forts orientés vers la ruralité et la protection de l'environnement

Adoptée en décembre 2003, la charte du Pays des Sept Vallées offre une perspective et un cadre d'action pour le Pays pour la période 2004-2015. La candidature en 2008 au programme Leader+ va permettre d'accélérer de nombreux projets en cours de réalisation et de faire émerger ceux qui sont encore en phase de réflexion.

Les engagements de la charte de Pays font écho à la singularité du territoire. L'environnement détient une place prépondérante, compte tenu de l'importance des ressources naturelles et de l'identité rurale du territoire. Ces atouts vont permettre de concevoir l'environnement comme une source de développement, à la fois en la protégeant, mais surtout en l'utilisant de façon modérée. Le tourisme a joué un rôle considérable dans le renouveau du territoire. Un environnement forestier, rural et vallonné a permis au Pays des Sept Vallées de miser sur la carte touristique et cela a redynamisé un territoire en perte de population. On dénombre aujourd'hui une centaine d'hébergements touristiques.

Avoir comme ligne de développement l'environnement dans sa globalité nécessite un engagement des différents partenaires. L'implication et le soutien des habitants et des professionnels comme les agriculteurs, grande composante de ce territoire, est donc nécessaire. Une agriculture diversifiée et respectueuse de l'environnement est mise en avant par le renforcement d'un réseau local (filiale bois, tourisme et viande de qualité) et la mise en synergie des forces vives.

Groupes de travail et commissions permettent de définir des actions concertées en lien avec les problématiques du territoire. Globalement, l'action dans le domaine de la protection de l'environnement concerne la gestion de la ressource en eau, la protection et la valorisation du patrimoine, l'éducation à l'environnement, le reboisement et les énergies renouvelables. Comme pour beaucoup de Pays, la Trame Verte et Bleue se décline sur le territoire et le Pays des Sept Vallées est l'un des plus engagés dans cette politique régionale. La candidature au programme européen « Leader + » souligne notamment la volonté d'intégrer très fortement l'utilisation des énergies renouvelables. On notera l'implantation d'un parc éolien via la rédaction d'un Schéma de Développement Eolien.

Charte de Pays : quatre axes prioritaires

l'environnement source de développement
un tissu économique durable, vivant et diversifié
un aménagement concerté du territoire
équité et solidarité au cœur des politiques locales

Le secteur économique doit se mobiliser via le développement d'entreprises dynamiques et créatrices d'emplois. Cet axe passe par la complémentarité et le maillage de petites structures. Le leitmotiv « Valoriser et renforcer l'existant » voulu par le Pays a été, ici, appliqué pour la filière bois. 120 entreprises du bois et quelques entreprises de métiers rares comme la marqueterie, les meubles de pays, les meubles peints, sont présentes sur le territoire et contribuent à la force économique du territoire. Le Pays se devait de les encourager.

De nombreuses procédures contractuelles précédant la charte ont été mises en œuvre. En 1993, un Programme Local d'Insertion par l'Economique (PLIE) a été mis en place, labellisé ici « Ruralité Insertion », géré par la « Maison de l'initiative ». C'est l'un des premiers PLIE ruraux en France. Le Plan Local de Développement des Activités, de l'Insertion et de l'Emploi (PLDAIE) s'est achevé en 2007. Le Pays des Sept Vallées, reconnu pour avoir mené cette procédure avec le maximum d'efficacité et de résultats, a été choisi pour expérimenter la nouvelle procédure du PLDE. Le développement de la filière bois a été un axe majeur pour le Pays.

éléments d'analyse en matière de contenu (Cerdd & techniciens)

Candidature Leader +, atout pour les projets,
volet foncier et habitat : prise en compte des problèmes liés à la périurbanisation.

Innovations / Expériences : un zoom s'impose

La mise en place d'une université rurale et citoyenne en 2005 : contribue à un développement harmonieux et durable du Pays, favorise l'accès du plus grand nombre à l'information et à la formation et souhaite amener chaque citoyen à devenir un acteur engagé dans l'avenir de son territoire.
La création de la Maison du Bois à partir de la mise en œuvre d'une charte forestière : concertation entre acteurs, services, valorisation des ressources locales

Fiche du projet

Action : Zoom sur la Charte du pays des 7 vallées en 2008

Territoire : Pays des 7 vallées

Porteur du projet : Président du Pays, le Conseil de Développement et l'Agence de développement

Contacts techniques :

Jean-Marie Fauvel, chef de projet Pays

Contact politique :

Jean-Claude Darques, Président du Pays des Sept Vallées

Calendrier :

1995 : date de lancement de la démarche

2004 : charte validée

Découvrez d'autres contenus similaires

Charte du Pays des Moulins de Flandre

Charte du Pays Lys Romane

Le 17.03.2018

Présentation de la Charte DEMO et débat sur l'alimentation

Énergie Partagée publie sa Charte Mét...

Le 06.12.2018

Rencontre nationale des adhérents à la Charte de la participation du public

Charte "Concertation et dialogue auto..."

Les Hauts-de-France se dotent d'une charte...